

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 28 avril 2022, à 19h00, au bureau municipal, sis au 130, rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse  
Monsieur Hilarius Peter, conseiller  
Monsieur Dominique Lambert, conseiller  
Madame Ginette Laliberté, conseillère  
Madame Karine Trahan, conseillère  
Monsieur Patrice Godin, conseiller

Est absent : Monsieur Yvan Courchesne, conseiller  
Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente, Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

**2022-04-120 1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par Dominique Lambert  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 :00.

Adoptée.

**2022-04-121 2. Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Renouvellement contrat de déneigement MTQ – Décision
4. Levée de la séance

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

**2022-04-122 3. Renouvellement contrat de déneigement MTQ – Décision**

Attendu le contrat de déneigement renouvelable le 1<sup>er</sup> mai 2022 ;

Attendu l'analyse du contrat de déneigement du MTQ effectuée par le comité de voirie;

Attendu que celui-ci recommande de ne pas renouveler le contrat du MTQ car celui-ci a été jugé non bénéfique pour la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu de ne pas renouveler le contrat de déneigement du MTQ selon les conditions actuelles.

Que la municipalité demeure ouverte aux négociations.

Que la directrice générale soit mandatée pour aviser M. Denis Asselin, chef des centres de services de la Mauricie-Centre-du-Québec de la décision.

Adoptée.

**2022-04-123 4. Période de questions**

**2022-04-124 5. Levée de la séance**

Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu de procéder à la levée de la séance à 19 :39.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie St-Laurent  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval,  
Mairesse